

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 avril 2017

Étaient présents : Messieurs TROCMEZ Gérard, HOCHARD Christian, BACARISSE Benjamin, ARIZZI Bruno, PONSART Patrick, RASSELET Pascal, DELOY Laurent, BACARISSE Philippe, MARTIN Daniel, Madame RASSELET Marie.

Donne procuration : CHAUNUT Jean-Yves donne procuration à PONSART Patrick

L'an deux mil dix-sept, le cinq avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Gérard TROCMEZ.
La séance est ouverte à 18h30.

Approbation du compte de gestion 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016, a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie d'Hermonville, et que le compte de gestion établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur, pour l'exercice 2016.

Adoption du compte administratif – exercice 2016

Le Maire expose à l'assemblée municipale, les conditions d'exécution du budget 2016,

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. Daniel MARTIN, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 de la commune, arrêté comme suit :

<u>(euros)</u>	Dépenses	Recettes	Résultat N-1	Résultat 2016
Fonctionnement	89 983.08	135 350.10	+ 310 481.76	+ 357 068.49
Investissement	29 296.79	8 343.31	+ 41 869.74	+ 20 916.26

			Résultat de clôture :	+ 377 984.75

Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016 dans cette même séance, qui présente :

- ✓ un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) de : + 357 068.49 €
- ✓ un excédent d'investissement de : + 20 916.26 €
- ✓ un état des restes à réaliser pour l'investissement de
 - 00.00 € en dépenses
 - 00.00 € en recettes

Entraînant un besoin de financement de : néant.

décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget unique 2016 le résultat comme suit :

- Au compte **1068**, excédent de fonctionnement capitalisé : **0.00 €**
- Au compte **002** en recettes, excédent de fonctionnement reporté : + **357 068 €**
- Au compte **001** en dépenses, excédent d'investissement reporté : + **20 916 €**

Vote des taux des taxes directes locales

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2017 des taxes directes locales. Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :

- Taux de la taxe d'habitation : 15.99 %
- Taux de la taxe foncière bâtie : 14.42 %
- Taux de la taxe foncière non bâtie : 15.15 %

Vote des subventions 2017

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les subventions votées au budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les subventions pour l'année 2017 comme suit :

- Association LA FUSION Janvry-Germigny : 200.00 €
- Corps des Sapeurs-Pompiers de Germigny-Janvry : 200.00 €
- Association LA CHOUETTE EGLISE : 200.00 €

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2017 aux comptes 6554 et 6574.

Vote du rapport de la CLECT

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 24 février 2017 et ses annexes transmis aux communes membres le 3 mars 2017

Considérant le souhait des élus du territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims que la création de la Communauté urbaine soit neutre d'un point de vue fiscal pour les ménages,

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

Le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges réunie le 24 février 2017

- D'adopter le montant de l'attribution de compensation de droit commun visé tel qu'il apparait en annexe n°4 du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 24 février 2017
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation dite de « neutralisation fiscale » visé en annexe n°5 du rapport de de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 24 février 2017

Vote du budget unique 2017

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet du Budget Unique pour l'exercice 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget unique 2017 équilibré en dépenses et en recettes à la somme de :

- **474 543.00 €uros** en section de fonctionnement,
- **76 230.00 €uros** en section d'investissement

Questions diverses :

Concert à l'église :

L'association « La chouette église de Germigny » et la commune avancent conjointement les dossiers de demande de subventions et de conventionnement avec la fondation du patrimoine pour le remplacement des vitraux de l'église. Un concert à l'église de Germigny qui avait été spécialement préparée pour l'occasion (bancs remplacés par des chaises, chauffage, éclairage spécifique du retable et du chœur, entracte sous un barnum à l'extérieur, exposition sur l'histoire de l'église ...) a eu lieu le samedi 25 mars 2017. Ce spectacle gratuit a attiré environ une de personne.

Le Maire,

TROCMEZ Gérard.